



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 06/07/2023 – 20h00

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 15
Présents : 13
Nombre de suffrages : 15
<b>Date de convocation</b> 30/06/2023
<b>Date d'affichage en ligne</b> 11/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.

**Étaient présents (13) :** MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoît CARION, M. Hubert CARPENTIER, MME Brigitte DECAUX, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, MME Christel GRATTEPANACHE, M. Louis LEBRIEZ, MME Nathalie LODATO (présente à 20h12), MME Catherine WITASSE

**Avait donné pouvoir (2) :**

M. Philippe PIERART donne pouvoir à M. Daniel BOUTELIER  
MME Marie GUILLAUMON donne pouvoir à M. Benoît CARION

**Étaient excusées (2) :** MME Marie GUILLAUMON, M. Philippe PIERART  
**Absents (0) :**

**Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal**

M. Louis LEBRIEZ est nommé Secrétaire de Séance

**Numéro interne de l'acte : DCM 2023/717**

Thème : finances / Divers

## OBJET : SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCES

- Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu la décision du Maire en date du 01 septembre 1988 portant création de la régie d'avances pour le paiement des dépenses de petites fournitures et matériels divers ;
- Considérant le faible montant des dépenses effectuées par cette régie et les délais réduits du paiement par mandat administratif ;
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16/06/2023 ;

Il est proposé :

- De clôturer la régie d'avances pour le paiement des dépenses de petites fournitures et matériels divers instituée auprès de la commune de Vendegies-sur-Ecaillon à compter du 08/07/2023.
- De mettre fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

Sans question, le conseil passe au vote.

**Le Conseil approuve à l'unanimité la clôture de cette régie.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Vendegies sur Ecaillon,

Le Secrétaire de Séance  
M. Louis LEBRIEZ

Le Maire,  
Jean FAURE

